

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le renouveller, payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

# LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, ..... 2s. 10 lignes et au-dessous, ..... 3s. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN OOTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux États-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

## Matières Religieuses.

HOLLANDE.

—On écrit des frontières des Pays-Bas :

« Ce n'est pas seulement en Angleterre que le catholicisme fait des progrès; tandis que les hommes de la vieille foi se réjouissent de voir l'ancienne terre des Saints renier les erreurs de la réforme, des retours nombreux à la véritable doctrine de Jésus-Christ signalent les Pays-Bas protestants.

« Le roi de Hollande passe pour un sincère calviniste, mais il montre à l'égard de la religion de la minorité de ses sujets un respect et une tolérance qui l'honorent, et qui caractérisent un monarque équitable, un véritable homme politique et ami de son peuple. Cette conduite devrait faire réfléchir plus d'un prince catholique.

« Le catholicisme ne demande pas de faveurs, mais il a droit à la liberté religieuse, et lorsqu'il la réclame ainsi que les libéraux réclament la liberté individuelle, la liberté de pensée, la liberté d'écrire, on ne serait que juste et habile en la lui accordant.

« Cette liberté, chose étrange! les catholiques en jouissent sous le règne de Guillaume de Nassau (ce boulevard de la foi protestante), non-seulement dans le Limbourg et la Brabant septentrional où les catholiques sont en majorité, mais encore dans les provinces du Nord où les protestants dominent. Et tandis que dans l'ancien royaume de Saint-Louis on persécute les Jésuites, en attendant qu'on chasse les Trappistes et les Bénédictins, les Missions des Pères de la Foi se font publiquement en Hollande sous la protection du gouvernement.

« Un de mes amis a assisté dernièrement à Amsterdam aux exercices d'une mission donnée par les Jésuites, et il a été édifié au dernier point du recueillement des nombreux catholiques qui y assistaient et de l'attitude respectueuse des calvinistes. Des retours inespérés à la morale de l'Évangile, des conversions éclatantes, des redoublement de ferveur ont signalé cette mission; mais voici un bienfait spirituel et moral qui en est résulté et qui a surtout produit un grand effet parmi les réformés; à la suite des exercices, plus de 60,000 florins (Pays-Bas), détenus par des mains infidèles, ont été remis au Pères Jésuites pour être restitués à des maisons de commerce d'Amsterdam dont les chefs étaient loin de s'y attendre.

A Cruzilles, près de Mâcon, il existe une école primaire des filles, dirigée par la sœur de M. le desservant de la commune. Au grand regret de l'institutrice, l'établissement, comme toutes les écoles rurales, est désert en été, parce que tous les enfants un peu forts sont employés aux travaux d'agriculture ou à conduire le bétail au pâturage. Un jour que l'institutrice, déplorait en présence de son frère, la solitude à laquelle elle était condamnée, le bon prêtre lut dit: « Une idée m'est venue, dont la réalisation fera cesser un tel état de choses. Dans la belle saison, nos cultivateurs sont fort embarrassés de leurs tout jeunes enfants. Ils les laissent dans leurs chaumières, où ces petits êtres sont fréquemment victimes d'accidents, ou bien les transportent avec eux dans les champs, et les y déposent au bout d'un sillon, dans un fossé, sous une haie. Là, les enfants sont exposés aux intempéries, aux atteintes des reptiles et des animaux malfaisants. Si tu veux, ma sœur nous allons nous en charger, et Dieu merci! l'occupation ne manquera pas. » Cette proposition fut accueillie avec transport. D'un autre côté, les cultivateurs, comme on le pense bien, ne se firent pas tirer l'oreille pour confier, sans aucune rétribution, leurs enfants à l'institutrice.

M. le curé, qui manie fort bien la lime et le rabot se mit immédiatement à l'œuvre, et fabriqua en quelques jours un mobilier composé de petits bancs de petites tables et de couchettes. Aujourd'hui, vous trou-

verez à Cruzilles une école très fréquentée en été, une salle d'azile, une crèche, tout ce que vous voudrez; car il y a chez l'institutrice des marmots de tous les âges et de tous les sexes, et en si grand nombre, que M. le curé est obligé d'aider sa sœur à prodiguer des soins à l'intéressante famille qu'il s'est créée.

(Journal de Saône et Loire.)

## AGRICULTURE.

Maladie des pommes de terre.—M. Tougard, président de la société centrale du département de la Seine-Inférieure, adresse aux journaux de Rouen la lettre suivante, qui contient des renseignements rassurants sur l'étendue et les effets de la maladie qui affecte cette année les plantations des pommes de terre.

« Une véritable panique commence à se répandre relativement aux pommes de terre. L'exagération a été poussée si loin, qu'un maire, dans je ne sais quelle commune, a défendu qu'il en fût servi aux voyageurs. C'est pour faire connaître le véritable état des choses que j'ai l'honneur de vous adresser la présente, avec l'autorisation de la publier, si vous le jugez convenable.

La société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure avait, comme tout le monde, entendu parler de la maladie qui existe dans les pommes de terre. Sa commission de visite s'est alors transportée dans toutes les localités qui environnent la ville de Rouen, où l'on cultive ce tubercule. Nous en avons vu des champs immenses. De plus, je me suis convaincu que le dommage existait partout, que la maladie était partout la même, et que partout les symptômes étaient semblables. Ainsi, la commission de visite a trouvé que la maladie existait dans les champs placés au nord, au midi, à bonne ou mauvaise exposition, dans les terres fortes, argileuses, marneuses, légères, sableuses, profondes et superficielles. Notre examen a porté sur ces points. Ainsi, l'on peut affirmer, comme vous le voyez, que la maladie est générale. Cependant, je dois dire que les pommes de terre rouges sont moins attaquées que les blanches et les jaunes.

Les symptômes de la maladie sont faciles à reconnaître. Les voici: la maladie ne s'étant déclarée que dans l'arrière-saison, elle a trouvé les tiges développées et dans l'état approchant de la maturité; c'est donc sur ces tiges que la maladie a commencé à agir. De petits points noirs s'y font apercevoir; ils grandissent, se multiplient et finissent par l'envahir presque entièrement comme des chançres. L'épiderme commence par être attaqué, la maladie gagne le tissu sous-épidermique, s'introduit par les trachées dans l'intérieur de la tige de la plante, descend, décompose le parenchyme et produit les ravages que je vais décrire. J'ai suivi les phases de cette maladie sur les plantes de ma culture et à l'aide d'un bon microscope.

Les tiges, ainsi attaquées, finissent par se dessécher; les feuilles périssent les dernières; mais elles meurent également, les tiges ne faisant plus leurs fonctions. L'on a dit que c'était un petit champignon qui y croissait et qui était la cause de ce désastre; malgré toutes mes recherches, je n'en ai pas trouvé, et je pense qu'il n'en existe pas.

Le virus, ainsi introduit dans les tiges, suit la sève descendante, s'infiltré dans les racines, et de là, gagne les tubercules. Jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, les tubercules sont sains. Une fois introduit par la force de la sève descendante, il se forme de petits points noirs dans l'intérieur de la pomme de terre; ces points grandissent peu à peu; le tubercule devient marbré; de l'intérieur, le mal arrive à l'extérieur; alors la pulpe se décompose, s'affaisse, se dessèche, devient dure et noire. La peau qui enveloppe le tubercule se soulève; de là, décomposition entière et pourriture.

Tels sont les effets de la marche et les suites de la maladie. Quelles en sont les causes? Pour moi, il n'y a aucun doute qu'elle a été occasionnée par le refroidissement de l'atmosphère et par les pluies continuelles

que nous avons éprouvées; à l'apparence des tiges attaquées, l'on dirait qu'elles ont été gelées. On sait que la pomme de terre est originaire des pays chauds, qu'elle aime une température élevée, et qu'elle est très susceptible au froid. En ce qui prouve cette vérité, c'est que les tiges où la maladie se déclare portent absolument les mêmes apparences que celles que la gelée y occasionne. Comme le virus de la maladie a été introduit dans les tubercules par la tige et par la sève descendante, je crois que si l'on eût coupé ces tiges très tôt de terre avant que la maladie fût arrivée jusqu'aux racines et de là aux tubercules, on eût pu les garantir; mais, à présent, il est bien tard pour tenter ce moyen de préservation.

Les pommes de terre attaquées sont-elles malsaines et peuvent-elles occasionner un empoisonnement? Partout où la commission de la société d'horticulture s'est transportée, elle s'est fait remettre des pommes de terre et s'est informée de ce que devenaient celles qui étaient attaquées. Les cultivateurs nous ont tous répondu unanimement qu'ils les donnaient à manger à leurs vaches, et qu'elles n'en étaient pas malades; que le lait n'avait souffert aucune altération de cette nourriture; que les porcs les mangeaient avec avidité. Un seul maraicher nous a dit qu'un porc qu'il possède, et qu'il nous a fait voir, avait eu la dysenterie; mais le domestique qui était là a ajouté qu'il pensait que cet animal en avait trop mangé. Notez bien, je vous prie, que ces pommes de terre sont données crues à tous ces animaux, qui n'en sont pas malades, et que, si elles étaient cuites, elles présenteraient encore bien moins de danger. J'en ai fait cuire, et j'en ai fait donner à mes volailles; elles en sont très friandes, et se portent à merveille.

Voyant tous ces cas d'innocuité, j'ai choisi les parties blanches des pommes de terre au milieu des points noirs, je les ai mangées; je n'ai rien senti. Ainsi, vous voyez, monsieur le rédacteur, combien il y a d'exagération dans tout ce que l'on dit concernant les pommes de terre. Ce qui est noir et décomposé est mauvais, porte un goût désagréable et nauséabond, et ne peut être mangé par l'homme. Il n'est pas besoin de défense pour en prohiber l'usage: le dégoût porte avec lui la répulsion. La vue, l'odeur, le goût, empêchent de pouvoir l'avaler; il n'y a pas besoin de défense officielle pour ne pas pouvoir en faire usage. Mais les pommes de terre blanches ou rouges, portant leur couleur naturelle et leur goût ordinaire, sont bonnes, et ne peuvent causer aucune indisposition.

On peut estimer au moins le cinquième de la récolte ainsi attaquée. Celles qui paraissent saines se conserveront-elles cet hiver? C'est une question qu'on ne peut encore résoudre.

Je vais remettre à notre savant confrère, M. Girardin une certaine quantité de pommes de terre attaquées pour en faire l'analyse chimique. Si cela vous est agréable, je vous ferai connaître le résultat de ses expériences. On assure que la sève est décomposée par la maladie et qu'elle se change en dextrine, espèce de gomme inoffensive.

Produit des railways anglais.—Les recettes des chemins de fer anglais pour l'année finissant le 30 juin 1845 ont considérablement augmenté. Le mouvement des vingt-deux chemins de fer principaux donne une augmentation de 9 millions de fr. sur l'année précédente. L'augmentation est sur le Manchester à Birmingham (400,000 fr.); viennent ensuite les Eastern Counties, dont l'augmentation est de 278,600 fr.; le Grand-Junction, de 733,225 fr.; le Great-North of England, de 283,025 fr.; les Midland Counties, de 1 million 425,000 fr.; de Londres à Birmingham, de 1 million 104,975 fr.; de Londres à Brighton, de 336,700 fr.; de Manchester à Leeds, de 346,225 fr.; et le South Eastern, de 1 million 174,475 fr.

mourut aussi dans la nuit, la tête appuyée sur les genoux de sa maîtresse; le froid lui aura été funeste à cette pauvre bête, elle était si vieille!

C'est ici madame, que Rosine fut enterrée le lendemain. Après l'enterrement, j'allai trouver M. le curé pour lui raconter les beaux sentiments de repentance de la pauvre morte; je lui demandai s'il pensait que le bon Dieu lui eût pardonné et aurait pitié de son âme.

A quoi serviraient les miséricordes de Dieu, mère Madelon, me répondit-il, s'il ne les répandait pas sur les âmes repentantes qui meurent en l'aimant. Rosine était plus malheureuse que coupable; les vrais coupables ce sont ces maîtres infâmes qui ont abusé de la dépendance de cette jeune fille pour la perdre. C'est cette indigne femme qui a trafiqué de son corps comme d'une vile marchandise. Voilà les abominables aux yeux du Seigneur, voilà ceux dont le repentir est difficile au dernier jour, et comme lesquels nous devons prier Dieu de ne pas mourir.

Madame, voilà ma triste histoire, me dit la vieille femme, maintenant, prions Dieu pour la pauvre trépassée.

## UNE MYSTIFICATION.

Les Essais sur Paris, qui furent publiés dans le dernier siècle, firent assez de bruit dans le monde littéraire, pour que nous supposions que le nom de St-Foix, leur auteur est connu de ceux qui sont accoutumés à explorer la république des lettres. Germain-François Poulain de Saint-Foix était né à Rennes en Bretagne; entêté comme tout vrai Breton doit être, il avait d'ailleurs la franchise, la vivacité, l'impétuosité qui caractérisent les enfants de l'Armorique. Engagé d'abord dans le métier des armes, il l'abandonna bientôt, à cause de quelques injustices dont il

## Canada.

QUÉBEC, 11 OCTOBRE, 1845.

« Le silence significatif du Canadien au sujet de la nomination de M. le juge McCord à la place du chef de police, nomination qui n'a pas encore eu lieu que nous sachions, signifie seulement que nous partageons le mépris et le dégoût qu'inspirent à tout le public les sorties brutales du Journal de Québec. »

S'il en est ainsi, il faut que le Canadien ait été brutalement bien des fois, car il a gardé bien des fois de longs et de significatifs silences, surtout quand il attendait un résultat. Mais il parlait pourtant à la fin quand ce résultat lui était connu: c'était prudence il est vrai d'en agir ainsi. Quand il fallait dire la vérité à l'administration, d'abord, au sujet des nominations des juges de district, nous la dimes sans hésiter, bien que les suites de cette indépendance pussent nous être funestes, comme en effet, elles nous l'ont été. Quoiqu'il en soit, nous ne nous départirons pas de cette ligne de conduite. Tout ce que nous demandons au Canadien, c'est de contester un seul des faits avancés par nous sur le compte de M. McCord. Il arrive souvent au Canadien de se mettre à la place de tout le public pour exprimer ses affections ou ses dégoûts; mais nonobstant sa modestie, nous ne craignons pas d'avancer que l'indépendance avec laquelle nous avons dit la vérité à M. McCord, bien que nous puissions être exposés, d'un instant à l'autre à plaider devant lui, a été universellement approuvée. D'ailleurs, voyez donc quelle logique le Canadien déploie dans si peu de lignes, il a gardé le silence sur la nomination de M. McCord, parce que nous l'avons traité brutalement; comme si c'était là une raison qui devait empêcher d'exercer avec plus de politesse, (il est si poli d'habitude,) son droit de journaliste, de parler d'accord avec les principes qu'il avait émis avec tant d'emphase quelques jours auparavant. C'est donc à dire, d'après son raisonnement du moins, que l'on devait garder le silence quand, l'hiver dernier, il faisait une sortie brutale contre l'un des hommes les plus éminents de ce pays. Non, exprimez vos convictions; mais gardez le silence quand vous n'avez rien à répondre, que des platitudes.

On écrit à la Minerve :

« Le Canadien arrive assurément d'un voyage dans la lune avec mon cousin Laroutine. Dans sa chute il s'est fracassé le crâne. Il croit à la réaction, tandis que tous les journaux n'y croient plus. On a observé que la feuille de M. Viger est restée coite depuis quelques temps. Elle prêche maintenant l'union, la concorde parmi les partis, parce que la discorde est dans son camp, dans le ministère, au point qu'il croulera avant peu de temps. Ce qui donne la certitude que ça va mal, c'est qu'on ne voit plus un pauvre petit article communiqué, de ces petits articles par fois assez violents qui sentaient la présidence à dix lieues à la ren-de. Décidément il se brasse quelque chose. Ça va mal! »

Nous acceptons avec satisfaction, avec empressement le titre de Journal du «Peuple» que nous donne un correspondant qui nous écrit de Montréal. Nous voulons être pour le peuple comme nous l'avons toujours été. Mais comme un peuple ne peut être fort qu'en autant qu'il est dans le vrai; que, pour s'y placer il a aperçu les éléments propres qui le constituent ou qui doivent le constituer socialement comme politiquement; et qu'il a parfaitement compris son avenir, nous avons incessamment tendu vers ce but, en disant aux gouvernants et aux gouvernés la vérité, qu'elle leur déplût ou non; en disant au peuple de s'instruire, pour mieux se servir des événements dont il est la cause directe ou indirecte, et pour mieux apprécier les hommes et les choses. Nous avons tâché de lui plaire, mais de lui plaire dans le vrai; et quand il a fallu lui déplaire pour lui faire du bien, nous l'avons fait. Si nous

pensait avoir été l'objet, et quittant Mars pour Apollon, comme diraient les littérateurs de l'Université il se dévoua au culte des Muses, ce qui veut dire simplement qu'il se fit homme de lettres. Du reste il avait conservé de son premier état un penchant bien prononcé pour les coups d'épée, une habileté consommée pour le maniement des armes, et une ombreuse susceptibilité qui ne lui permettait pas d'entendre raison quand il était question du point d'honneur. Avec de tels goûts, on trouve facilement des affaires; Saint-Foix en eut en foule, et il put réunir les deux réputations, en apparence inconciliables, de littérateur aimable et d'impitoyable ferrailleur.

Un soir, Saint-Foix entrant dans un café, fut courtois par un Monsieur qui en sortait. Ce personnage, qu'un œil habile pouvait reconnaître pour un provincial, quoiqu'il parût assez familiarisé avec les habitudes de Paris, était déjà d'un certain âge, et dans sa mise comme dans sa marche tout annonçait un homme distingué; il portait une épée, mais dont il ne paraissait pas avoir fait un fréquent usage, et rien n'annonçait en lui un homme disposé à chercher des aventures.

—Pardonnez-moi, dit-il, en se tournant avec aisance et politesse vers Saint-Foix, c'est sans intention.

Saint-Foix qui n'avait pas tiré l'épée depuis plusieurs semaines, et à qui la main démangeait, saisit avidement cette occasion que le hasard lui offrait de se tenir en haleine.

—Monsieur, répondit-il sèchement et en levant la tête d'un air altier, je ne pardonne jamais une insulte.

—Mais, Monsieur, quand elle est involontaire!

—Involontaire ou non, j'en châtie l'auteur.

—Et quand on vous fait des excuses?

—Je ne les accepte pas.

—Et alors?...

## Feuilleton.

### Une histoire sur une Tombe.

Suite et fin.

La neige tombait toujours; le vent en chassant les nuages, découvrait par moments la lune pâle et terne comme une trépassée; une chouette, perchée sur un des murs de la maison brûlée du marguillier, jetait son cri de malheur.

Oh! c'était une vilaine nuit, madame une nuit dont je me souviendrai toujours.

Georgette appela Goton, car la neige qui tombait, comme un grand suaire, du ciel, ne nous permettait pas de distinguer les objets à deux pas de distance.

—Goton! Goton; ...

Un bèlement douloureux lui répondit; la chèvre devait être de l'autre côté du chemin.

Georgette prit la lampe qu'elle abrita sous son tablier, elle sortit et je la suivis. Nous nous dirigeâmes vers le côté d'où le bèlement était parti.

Nous arrivâmes en quelques pas, près de la maison du marguillier, réduite par l'incendie à ses quatre murailles. L'intérieur était jonché de tuiles calcinées recouvertes de neige; la chèvre devait être là: mais qu'y allait-elle faire?

Bientôt nous la découvrîmes, elle était étendue sur la neige, et flairait en bêlant un objet couché à côté d'elle. Nous nous approchâmes; jugez de notre surprise en apercevant une créature humaine, j'étais la neige qui couvrait son visage, j'approchai la lampe, à la lueur vacillante Georgette reconnut Rosine!!!

Rosine froide, glacée, et que nous crûmes morte. Georgette prit cette pauvre enfant entre ses bras, la

porta dans notre chaumière, où le feu flamboyait encore, et, tâchant de réchauffer ses membres engourdis, nous l'appelâmes en pleurant! La misère ou la maladie avait laissé de terribles traces sur le visage naguère si frais de Rosine. Elle était maigre et sèche, comme le sont tous les poitrinaires, peut-être avait-elle fait une longue route au milieu des neiges; il y en avait là plus qu'il n'en fallait pour la tuer.

Au bout d'une demi-heure elle reprit connaissance. Georgette courut en toute hâte chercher M. le curé. Rosine profita de cette absence pour me dire :

—Mère Madelon, j'ai voulu revoir les lieux où j'ai été heureuse... où mes parents pouvaient m'embrasser sans rougir... je suis une pauvre pécheresse, mère Madelon, priez pour moi. Ah! je vous en conjure, ne laissez pas aller Georgette à la ville. Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi ai-je voulu vous quitter pour aller, comme une âme en peine, errer parmi les hommes... auxquels j'ai sacrifié mon honneur, ma santé et ma vie... Oh! mon Dieu! me pardonnerez-vous mes offenses? Pourquoi ne suis-je pas morte plutôt que d'abandonner la vertu? Mais pourquoi aussi la vie est-elle ainsi faite à une jeune fille pauvre et jolie qu'il lui faille choisir entre le déshonneur et la mort? J'ai longtemps résisté aux séductions de mes maîtres, mais ils me menaçaient de me renvoyer. L'un d'eux m'a chassée après m'avoir abusée, et je suis tombée entre les mains d'une malheureuse femme qui a fait de mon corps un indigne trafic! Je dépérissais chaque jour de honte et de remords. J'ai voulu mourir où je suis née. Quel bonheur! j'y mourrai, je vais mourir, mère Madelon; mais je meurs repentante et résignée.

Elle avait à peine achevé ces mots qui me perçaient l'âme, qu'elle s'éteignit insensiblement comme une lampe sans huile.

Quant M. le curé arriva, elle était morte. Goton

avons pu nous tromper quelque fois, ce n'est pas notre  
cœur qu'il faut accuser. A Dieu ne plaise que nous  
ayons jamais pensé à flatter nos préjugés mauvais, pour  
l'attirer; nous avons compris que même dans notre  
intérêt personnel, il valait mieux dire la vérité tou-  
jours. Peu importe d'ailleurs, que nous déplaissions  
si, en le faisant, nous avons la conscience que nous faisons  
le bien. Ce que nous voulons pour le peuple Canadien,  
c'est qu'il s'instruise pour donner plus de développe-  
ment à ses ressources intellectuelles et matérielles;  
pour que l'étranger, bouffi d'orgueil, qui sait à peine  
lire, ne vienne pas, en foulant l'herbe de nos champs,  
traiter nos compatriotes d'ignorants; ce que nous  
voulons pour le peuple Canadien, c'est qu'il ne se  
traîne pas péniblement sur le chemin du passé, tandis  
que ses voisins font glisser leurs barques rapides sur le  
grand fleuve de la civilisation et de l'industrie; ce que  
nous voulons c'est qu'en tendant vers l'avenir, il de-  
viennne riche et prospère comme ces peuples, et que  
pour le devenir, il fasse les sacrifices que l'on exige  
de lui.

Les institutions politiques ont plus d'influence qu'on  
ne pense sur l'avenir et la prospérité d'un peuple. Si  
les colonies anglaises, aujourd'hui les Etats-Unis, ont  
vu leur commerce et leur industrie fleurir en peu  
d'années d'une manière si étonnante, elles le durent à  
la liberté de leurs institutions politiques. Quand un  
peuple lutte pour des droits, comme ont fait tous les  
peuples du monde, si les hommes qu'il a chargés de sa  
cause le trahissent pour de méprisables intérêts, il suc-  
combera. Il faut donc qu'il s'instruise pour apprécier  
ses droits, et forcer ses mandataires à marcher dans le  
droit chemin. Les colons anglais, lors de la proclama-  
tion de leur indépendance, étaient, pour la plupart,  
instruits; ils disaient que l'instruction est le pain du  
peuple. Mais si la presse, qui est l'avant-garde des  
libertés sociales, le levier au moyen duquel les sociétés  
tendent à se placer sur leurs bases normales, après bien  
des convulsions et des chocs, trahissent sa mission  
sainte, son sacerdoce sublime, pour de vénales considé-  
rations et se servait de préjugés mauvais comme d'es-  
cabeau pour faire monter ses élus au pouvoir et aux  
honneurs, que deviendraient ces libertés? à quoi servi-  
raient les luttes des nations? à les décimer et à les  
détruire.

Pour atteindre au but que nous désirons, notre  
divise a été de dire la vérité à nos amis comme à nos  
ennemis, au pauvre comme au riche, au faible comme  
au puissant, sans flatter les préjugés ni des uns ni des  
autres. Nous nous sommes crûs, nous le savons, plu-  
sieurs petits ennemis, qui s'apercevront à la fin peut-  
être que nous étions dans le vrai, et que c'est eux qui  
se trompaient; nous nous sommes fait aussi des enne-  
mis plus puissants, qui pouvaient nous nuire et qui  
nous ont nu. Mais nous n'en avons pas moins suivi la  
route que nous nous étions tracée au commencement.  
La vérité fait son chemin plus ou moins lentement,  
plus ou moins péniblement, mais elle se rend toujours  
au but. S'il en coûte quelque fois de dire la vérité, à  
ses intérêts, à son cœur aussi, personne ne peut en  
douter! Mais le sacrifice de l'amitié et de la reconnais-  
sance, est ce qui coûte le plus au cœur de l'homme en  
présence d'un devoir: et dans ces occasions, nous avons  
compris ce qu'il en coûte pour accomplir un devoir.  
Il doit donc être consolant pour le journaliste qui  
se courbe si péniblement sous les exigences de sa  
position, d'être compris par des hommes tels  
que notre correspondant, et d'entendre d'eux des  
paroles d'approbation et de consolation. Aussi sa  
lettre nous a-t-elle consolés, rafraîchi dans la lutte con-  
stante que nous soutenons contre les ennemis de notre  
pays, des attaques et des insultes d'ennemis qui tra-  
vaillent dans l'ombre parce que la lumière leur fait  
mal.

### Correspondance politique

DU JOURNAL "DU PEUPLE" (DE QUÉBEC).  
Montréal, 9 octobre, 1845.

M. le rédacteur,  
Un récent numéro de votre journal vient de tomber  
sous mes yeux. L'indépendance des sentiments dont  
fait preuve son article éditorial, m'a déterminé à con-  
signer de temps en temps dans ses colonnes les faits et  
dires de la capitale. Le principe que vous avez émis  
dans cet article coïncide parfaitement avec mes senti-  
ments. Cette détermination est bien, je l'avoue, de na-  
ture à vous faire de petits ennemis, mais tôt ou tard ces  
petits ennemis reviennent à de meilleurs sentiments et  
ne peuvent s'empêcher de reconnaître le mérite d'une  
gazette qui défend hautement les droits du pauvre,  
d'une communauté, d'un peuple, contre des spécula-  
teurs et des égoïstes, quels qu'ils soient. D'ailleurs  
dans l'état actuel de notre société, l'œil vigilant d'un  
presse indépendante est urgent, indispensable même,  
tant sous le rapport de la nationalité canadienne-fran-  
çaise, que sous le rapport des droits, des libertés et du  
bon gouvernement de la province.

J'ai regretté, Monsieur, l'apathie que paraissent  
avoir montrée les hommes consistants de principes et  
indépendants au sujet de l'élection de Dorchester.  
Cette apathie est d'autant plus regrettable à mes yeux,  
qu'elle part d'une ville qui se targue depuis quelque  
temps d'être plus canadienne que la nôtre. Cependant,  
je dois le dire, le public de Montréal ne voit pas dans  
l'élection de M. Taschereau, une réaction; au contraire,  
il ne voit dans cette lutte électorale qu'une coupable  
indifférence, qu'une froideur odieuse, comme il arrive  
souvent parmi les Canadiens quand il s'agit de faits  
importants qui réclament l'action immédiate des hommes  
dirigeants, car, comment des hommes indépendants,  
éclairés, peuvent-ils donner leur confiance à une admi-  
nistration si inhabile à gouverner, si faible et si mé-  
prisable aux yeux d'un peuple dont la droiture de  
sentiments et de principes est devenue proverbiale.  
C'est un problème pour nous.

Quoi! vous appuyez des hommes qui ont violé les  
principes fondamentaux d'un système de gouvernement  
d'abord, constitué et reconnu! Quoi! vous appuyez  
des hommes qui foulent aux pieds devant vos yeux les  
droits coloniaux et constitutionnels! des hommes dont  
les actes, en pleine chambre, ont frappé la nationalité  
canadienne! des hommes qui ont laissé organiser la  
milice par l'ennemi le plus juré et le plus odieux des  
Canadiens! Vous appuyez enfin des hommes qui re-  
gardaient avec indifférence couler le sang innocent, et  
la violation de la franchise électorale! Et en vue de quoi  
vous en agit ainsi? Est-ce pour de misérables intérêts  
sectionnaires que vous sacrifierez vos institutions re-  
présentatives? Est-ce pour des ponts et chaussées que  
vous abandonnez vos droits constitutionnels, et par  
conséquent votre nationalité; car du maintien des  
droits, des intérêts français dépend le maintien de sa  
propre nationalité, de même, du système de gouverne-  
ment suivi dépend infailliblement ou la préservation  
ou l'extinction et le renversement graduel de nos insti-  
tutions.

Mais pour en revenir à l'élection de M. Taschereau,  
vous dire que l'opinion publique ici n'a vu dans le  
support qu'a reçu M. le solliciteur-général, que des  
mendians et des solliciteurs, serait chose superflue,  
car, disons-le, l'ancienne capitale est assez remarqua-  
ble sur ce point! Devons-nous attribuer cela au  
manque d'activité parmi vos jeunes gens? Laissons  
cela à l'avenir. Depuis quelques jours les commis-  
saires de M. Taschereau arrivent à Montréal, notam-  
ment M. A. . . . , avocat, M. D. . . . , aussi avocat, et je  
crois, gardien des archives à Québec, et dont le frère  
est traducteur dans une de nos chambres. Certes à  
peine le mort est-il dans la tombe qu'on enterre le  
nouveau solliciteur! preuve incontestable qu'on ne  
voyage pas en discours, soit à Montmorency, soit à  
Dorchester, par pur patriotisme. Je me demande na-  
turellement, que deviendraient nos institutions repré-  
sentatives en de pareilles mains. L'abandon virtuel des  
intérêts canadiens-français. J'ai l'espoir, cependant,  
que les connètes gens ou de Québec ou de son district,  
ouvriront les yeux avant de compromettre par quelque  
détermination illogique l'avenir du pays.

Je suis allé, hier, dans un hôtel où se trouvent vingt  
à trente Canadiens, jeunes et vieux: croyez-vous que  
parmi ce nombre il n'y en a pas un qui lise le *Canadien*!  
et pourquoi cela, parce qu'ici, tout mauvais  
Canadiens que nous sommes, on ne vend pas ses prin-  
cipes pour de l'argent!

Vous savez que Montréal a son côté sérieux et son  
côté comique. Imaginez-vous qu'hier tout le monde  
se frottaient les mains, s'accostaient en se disant: savez-  
vous la nouvelle? "Bisbille, bisbille dans le camp vi-  
gériste," était la réponse. En effet, il paraît que M.  
Barthe venait de briser l'union qui l'avait jusqu'ici  
uni à M. Viger, en le traitant de vieux . . . . . etc.  
Mais voici qui est plus, c'est que M. Barthe aurait  
depuis disposé de sa qualification comme membre du  
parlement et empêché le produit de la vente. Cette  
petite affaire nous a bien fait rire, et je suis persuadé  
qu'elle vous amusera aussi. Mais pour cela il faudra  
vous dire comment l'ex-député fut qualifié: c'est ce  
que je ferai probablement plus tard. Mais, est-ce par  
désespoir de ne pouvoir obtenir une place, que ce  
champion se serait séparé de ses alliés, en déversant  
un mépris légitime sur l'administration du jour, ou  
est-ce pour rentrer dans la bonne voie, dans le sentier  
d'une politique ferme, intelligente et propre à mainte-  
nir les intérêts réels et pratiques du peuple Canadien?  
Nous verrons.

C. F.

On trouve dans le *Morning Courier* de Montréal,  
la note et la communication suivante:

"Le nouveau chenal dans le lac Saint-Pierre.—  
Le collecteur de la douane de ce port nous a fait part  
de la communication suivante, par lui reçue du com-  
mandant de la barque *James Campbell*, au sujet du  
nouveau chenal. Il paraît que le capitaine Miller y a  
passé avec son bâtiment sans aucune difficulté, et

qu'il y a trouvé, même dans la partie où l'on n'a pas  
dragué, un pied d'eau de plus qu'il n'y en a dans le  
vieux chenal. LA ou l'on a dragué, on a obtenu 14  
pieds d'eau, ce qui prouve à n'en pouvoir douter que  
le creusement du lac Saint-Pierre est tout-à-fait prati-  
cable:

"BARQUE JAMES CAMPBELL,

"Devant les Trois-Rivières, 8 octobre 1845.

"William Hall, eqq.

"Cher Monsieur,—Suivant ma promesse, je vous  
"envoie quelques lignes pour dire que j'ai passé sain  
"et sauf par le nouveau chenal du capitaine Vaughan  
"dans le lac. Aussi loin qu'on a dragué, nous n'avons  
"pas trouvé moins de 14 pieds d'eau, et le moins que  
"nous en ayons trouvé plus bas a été 13 pieds 9  
"pouces. Je me rendrai à Montréal par le bateau à  
"vapeur de demain au soir, et je donnerai alors tous  
"les détails pour être publiés.

"Je suis, etc.,

"JOHN MILLER."

Malgré les remarques d'un capitaine de vaisseau au  
sujet du creusement du lac Saint-Pierre, nous disons  
avec le *Transcript* et tous les navigateurs de la ri-  
vière, anciens comme nouveaux, qu'il vaudrait mieux  
nettoyer le chenal naturel que d'en creuser un artificiel  
qui sera toujours trop étroit, et qui bouche l'embou-  
chure des grandes rivières qui se jettent dans le lac  
et qui met en danger les habitations qui bordent le  
fleuve à une grande distance.

Nous concourons dans les excellentes remarques de  
la *Gazette de Québec* au sujet du chemin de fer en  
perspective entre Halifax et Québec; nous aurons occa-  
sion mardi de nous étendre un peu au long sur cette  
question, importante, vitale, pour nous.

Nous avons publié sans commentaire, jeudi la lettre  
de notre correspondant de Montréal, parce qu'elle n'en  
avait pas besoin, expliquant assez d'elle-même la  
nature des faits qu'elle relatait; nous prenons aujour-  
d'hui occasion de le remercier de la co-opération qu'il  
veut bien nous donner à l'œuvre pénible mais sainte  
dont nous nous sommes chargés. Nous espérons qu'il  
reviendra à la charge autant que ses occupations  
pourront le lui permettre. Nous ne le flattons pas en lui  
disant l'excellence de ses sentiments, parce qu'ils partent  
du cœur. Nous avons besoin plus que jamais, pour  
l'avantage de nos lecteurs de nous mettre en rapport  
constant et régulier avec ce qui se passe dans la capi-  
tale; car c'est là qu'est la cause de toutes nos misères  
comme la source de nos espérances.

Le pauvre M. Kimlin, est plus à prendre en pitié  
qu'autrement; son état sanitaire paraît empirer chaque  
jour, et nous serions porté à croire par les excès de  
balourdise et de folie auxquels il s'est porté plus que  
jamais, dans le *Mercury* de jeudi, que quelqu'un lui a  
fait le mauvais tour de lui donner un coup de . . . .  
hache dans la tête. Nous n'avons donc plus droit de  
nous fâcher. Deux numéros de son journal avaient  
passé sans que l'illustre rédacteur consentit à rompre  
son dédaigneux silence, étourdi, qu'il était sans doute,  
du coup que nous lui avions porté par notre article de  
samedi. Nous croyons, nous, que s'il n'avait pas le  
courage de se rétracter et d'effacer ainsi la *flétrissure*  
dont il avait taché son front, ce qu'il avait de mieux  
à faire était de garder le silence et de le placer entre  
le présent et le passé; l'oubli tient quelquefois lieu de  
repentir. Pourtant non, se sentant blessé, et se portant  
la main au visage où était la souillure, il s'est dit: je  
me vengerai, coûte que coûte; puis prenant pour réalité  
le lourd fantôme de sa création, il s'est mis à raisonner  
à perte de vue. Mais quel triste réveil, il s'aperçoit  
tout à coup que c'est un rêve qu'il a fait. . . . Les  
listes des incendiés ont été imprimées à l'établissement  
de M. Cauchon; si elles contenaient quelque erreur  
sur son compte, il l'aurait corrigée; donc M. Cauchon,  
avait demandé du secours au comité, etc. Mais ces  
listes ont été imprimées par M. Fréchette, comme il  
l'apprend lui-même trop tard, et toute sa brillante  
argumentation disparaît.

Voici la note qui nous a été adressée hier du bureau  
du *Mercury*:

"Le rédacteur du *Mercury* s'étant assuré qu'il  
"avait été induit en erreur en disant que la liste des  
"personnes qui doivent recevoir du secours du comité  
"de distribution, avait été imprimée au bureau de M.  
"Cauchon, prendra l'occasion la plus prompte, (celle  
"de la publication de demain) pour reconnaître cette  
"erreur.

"Bureau du *Mercury*.

"10 Oct. 1845.

"Jos. Cauchon, écuyer, M. P. P.

"Rédacteur du *Journal de Québec*."

Si M. Kimlin, avant de hasarder des assertions de  
cette nature, se fut assuré de leur caractère, il n'aurait

exposé ni lui ni ses dignes amis au ridicule dont ils ont  
fait gloire de se couvrir depuis quelques jours. Nous  
leur avons dit jeudi; ils ont fait une sottise en voulant  
faire une méchanceté. Ils sont trop lourds pour sortir de  
leur boubrier; qu'ils y séjournent donc sans mot dire.  
Quant à nous pour achever notre œuvre, et pour donner  
à M. Kimlin son coup de grâce, il nous reste à  
donner les documents suivants:

"Le *Mercury* de jeudi dernier m'étant tombé sous les  
yeux, j'y ai lu un article où mon nom se trouve plu-  
sieurs fois mentionné, pour appuyer des faits qui sont  
en défaut de côté de la vérité; je suis donc forcé  
malgré ma répugnance de parler pour me tirer du  
mauvais pas, où pour se sauver, le rédacteur du *Mer-  
cury*, M. Kimlin a bien voulu me pousser; de rétablir  
les faits dans toute leur vérité, et de les livrer au pu-  
blic. Je serai prêt en tout temps à appuyer mes al-  
légues d'un serment, si requis.

"Il y avait une résolution du comité de secours priant  
tous les incendiés, même ceux qui ne réclament rien,  
de vouloir bien lui faire connaître le montant de leurs  
pertes. C'est moi qui entrais ces pertes avec les noms  
des personnes dans un livre destiné à cela. J'inscri-  
vais dans ce livre le montant des pertes, puis celui des  
assurances, si assurances il y avait; et rien de plus.  
Je n'ai pas d'autre besogne depuis que je suis employé  
par le comité que de faire les entrées des pertes des  
incendiés. C'est M. Maxwell qui revise (check) les  
secondes livres et qui justifie ce qui y a été écrit par M.  
Angers; c'est lui-même qui, ayant trouvé "£5 0 0"  
à la suite du nom—Cauchon sur la liste des *pauvres  
honteux* a écrit £5 en encre rouge à la suite du nom  
de M. Joseph Cauchon, avocat, dans le livre où M.  
Angers avait simplement entré le montant des pertes  
acceptées par le comité et les noms des personnes qui  
avaient droit d'avoir. M. Maxwell me demanda si  
je croyais que ce fut M. Cauchon qui eût reçu £5  
comme *pauvre honteux*. Je lui répondis que je ne le  
croyais pas, que si ce monsieur avait reçu quelque  
argent ce devait être bien secrètement, puisque je n'en  
avais pas eu connaissance. M. Maxwell dit alors je  
vais les lui charger, si ce n'est pas lui il le dira. M.  
Angers et moi nous répondimes: c'est bon. Je  
ne suis pas celui qui a fait la liste des *pauvres hon-  
teux*, par conséquent, je ne puis pas connaître ceux  
qui ont reçu en cette qualité, qu'accidentellement  
quelquefois. Le rédacteur du *Mercury* dit que le  
nom—Cauchon, se trouvait sur la liste des *pauvres  
honteux* sans être accompagné d'un *pronom*, mais que  
je l'ai identifié avec M. Cauchon, avocat, et que je lui  
ai donné la confirmation verbale de l'exactitude de  
cette entrée. Je réclame contre une assertion aussi  
fautive. Au contraire, j'ai dit à MM. Jessop, Bon-  
ner et Kimlin que je ne croyais pas que le nom—  
Cauchon fut celui de M. Cauchon, avocat, puisque ce  
monsieur avait même refusé, en ma présence, d'ac-  
cepter de l'argent que lui offrait le comité; que ce—  
Cauchon était probablement un nommé *Flavien* Cau-  
chon, forgeron qui, s'étant fracturé une épaule, avait  
obtenu du comité 12s 6d par semaine pendant 8 se-  
maines; qu'on n'avait qu'à compter pour voir si ces  
sommes ne fesaient pas en tout £5. Ce sont là les  
faits tels qu'ils se sont passés. Il peut bien se faire  
cependant que les trois messieurs qui venaient, faire  
des perquisitions, ne m'aient pas compris, absorbés  
qu'ils étaient sans doute, du désir de trouver dans les  
livres et sur les listes du comité ce qu'ils avaient voulu  
y voir, pour avoir la joie d'exercer une *censure*.  
Pour preuve que je n'ai point dit que c'était M. Cau-  
chon, avocat, qui avait reçu ces £5, c'est que M.  
Kimlin est venu une heure après demander à M. Max-  
well si c'était M. Joseph Cauchon, avocat, qui avait  
reçu les £5.

"JOSEPH LEFEBVRE.

"Notaire."

"Je soussigné, après avoir examiné le certificat ci-  
dessus de M. Joseph Lefebvre, Notaire, certifie que  
les faits qu'il contient sont vrais; ils se sont passés  
devant moi tels que M. Lefebvre les raconte.

"Je dois dire, comme co-employé (fellow clerk) de  
M. Lefebvre, que ma besogne consiste à mettre au  
net le livre des entrées, faites par M. Lefebvre; et que  
c'est M. Maxwell qui examine et revise les livres, et  
que c'est M. Maxwell qui a placé les £5 à la suite du  
nom de M. Cauchon, en encre rouge dans le livre.  
"J'ajoute de plus que c'est moi qui ai porté à l'éta-  
blissement de M. Fréchette, pour les y faire imprimer,  
les listes des personnes que le comité appelait à rece-  
voir un dividende.

"Je serai prêt si requis d'appuyer par un serment  
le contenu de ce certificat.

"A. ANGERS."

Nous avons reçu ce matin la *Gazette-Officielle* qui  
contient la nouvelle promotion à la magistrature; nous  
en dirons quelque chose dans notre prochain numéro.

—Je demande réparation.  
—En conséquence, il faut . . . .  
—Réparation de celle que vous venez de me faire.  
—Avec l'épée, sans doute?  
—Oui, Monsieur, avec l'épée.  
—A qui ai-je l'honneur de parler?  
—Je suis Saint-Foix.  
—Ci-devant mousquetaire, puis lieutenant de cavale-  
rie, aujourd'hui homme de lettres!  
—Comme vous dites.  
—Je connais beaucoup votre nom, M. de Saint-Foix  
et je suis enchanté qu'un accident involontaire m'ait  
procuré l'avantage de connaître votre personne.  
—J'espère vous la faire connaître très-particulière-  
ment et vous en laisser un souvenir.  
—Je vous en salue bon gré; cependant je mets une  
condition à notre entrevue.  
—Quelle est-elle?  
—C'est que vous prendrez la peine de vous déran-  
ger. J'exige qu'on vienne me trouver quand on a à  
faire à moi. C'est mon habitude.  
—Monsieur j'ai vous trouver.  
—Ce sera bien aimable et lut. Voici ma carte.  
Saint-Foix prit la carte et lut: M. de Perceval, rue  
de Richelieu, hôtel de Nantes.  
—Votre jour? demanda brusquement Saint-Foix.  
—Celui qui vous plaira; le plus tôt possible.  
—Votre heure?  
—Comme j'ai l'habitude de me lever tard, je ne  
pourrai pas être à votre disposition avant onze heu-  
res.  
—Demain donc, Monsieur, à onze heures précises,  
j'aurai l'honneur de me présenter chez vous.  
—Et moi j'aurai celui de vous y recevoir.  
Le lendemain, Saint-Foix se rendit à l'hôtel de  
Nantes, et à onze heures précises se fit annoncer chez  
M. de Perceval. Celui-ci, qui était en robe de cham-

bre et pantoufles, parcourait les journaux qui étaient  
bien loin d'être aussi nombreux qu'aujourd'hui; il  
reçut son visiteur avec une politesse exquise.  
—Merci de votre exactitude, M. de Saint-Foix, lui  
dit-il; elle double le plaisir que me procure votre vi-  
site.  
—Monsieur, je vous remercie.  
—C'est un service que vous me rendez, car j'aime  
beaucoup un compagnon de table.  
—Monsieur, je vous répète que je vous remercie;  
ce n'est pas pour un déjeuner que je suis venu.  
—En ce cas, je vais être obligé de déjeuner seul, et  
je vous demande la permission de le faire, car j'ai pour  
habitude de ne jamais sortir à jeun.  
Sans attendre de réponse, M. de Perceval sonna et  
se fit servir à déjeuner. Il se mit gravement à table,  
déploya lentement sa serviette, et se mit à attaquer  
une volaille cuite à point, avec le calme et l'air sou-  
riant d'un homme à qui il doit arriver une bonne for-  
tune.  
—M. de Saint-Foix, dit-il après un moment de si-  
lence, vous êtes un homme d'esprit, vous êtes un  
brave; vous parviendrez à la postérité le front ceint  
d'une double couronne.  
—Mais Monsieur, répartit Saint-Foix, prompt à  
s'échapper, est-ce une plaisanterie? . . . .  
—Non, vraiment; vos *Essais sur Paris* et vos au-  
tres ouvrages vous font le plus grand honneur.  
—Monsieur, je suis toujours flatté du suffrage d'un  
homme d'esprit.  
—Ils le méritent, et j'en parle avec connaissance de  
cause, car je les ai lus et relus avec plaisir et profit.  
Vous jouissez aussi d'une grande réputation de bra-  
voure. Le sang froid que vous avez montré à la ba-  
taille de Gualata, où vous remplissiez les fonctions  
d'aide-de-camp du maréchal de Broglie, vous a valu  
les applaudissements de toute l'armée.

—Je n'ai fait que mon devoir. . . .  
—Oui, mais d'une manière extrêmement distinguée.  
Pourquoi avez-vous quitté la profession des armes?  
Vous étiez fait pour y acquérir de la gloire et pour  
parvenir aux grades les plus élevés.  
—Mais, Monsieur, puisque vous êtes si bien inst-  
ruit, vous devez savoir qu'à la paix, j'ai sollicité le  
brevet de capitaine, et n'ayant pu l'obtenir, j'ai pro-  
fité de la réforme de mon régiment pour donner ma  
démission.  
Oui, pour acheter une charge de maître des eaux  
et forêts, pour vous faire homme de lettres; je sais tout  
cela, M. de Saint-Foix, et je ne puis l'approuver, car  
vous avez privé le Roi d'un excellent officier. On  
vous dit aussi très-habile à manier les armes.  
—Je crois, en effet, m'y entendre un peu.  
—Vous vous y entendez très-bien, selon la renom-  
mée; mais vous n'y êtes pas toujours heureux. Cer-  
taine bavaroise au lait. . . .  
—M'a valu un bon coup d'épée, n'est-ce pas? je  
m'en souviens; néanmoins je persiste dans mon opi-  
nion.  
Pendant tout le déjeuner, M. de Perceval passa d'un  
propos à l'autre, avec grâce, aisance, et entière li-  
berté d'esprit, sans perdre une bouchée de son excel-  
lent repas; puis, après avoir fait desservir:  
—Monsieur, dit-il, vous me permettez de m'ha-  
biller; je ne puis sortir en robe de chambre.  
Saint-Foix répondit par une inclination de tête, en  
signe d'assentiment, et M. de Perceval se fit ras-  
coiffer, puis s'habilla lentement, posément, en homme  
qui n'est point pressé. Quand il eut eint son inno-  
cente épée, mit ses gants et son chapeau:  
—Monsieur, dit-il, je suis maintenant tout à vous.  
—Mais, Monsieur, nous avons pas de témoin, et vous  
ne m'avez pas prévenu. . . .  
—Entre hommes d'honneur, M. de Saint-Foix, c'est

inutile; je n'aime pas l'éclat, et mes gens avec ma  
voiture nous suivront à distance.  
En parlant ainsi, M. de Perceval, accompagné de  
Saint-Foix, descendit l'escalier avec une désespérante  
gravité, suivit la rue de Richelieu, entra dans la rue  
Saint-Honoré, et quand ils furent vis-à-vis le café de la  
Régence:  
—Après mon déjeuner, dit M. de Perceval, je prends  
toujours une tasse de café, c'est mon habitude; j'espère  
que vous ne trouverez pas mauvais que je la satisfasse;  
d'ailleurs, ce ne sera pas long.  
Saint-Foix, qui avait déjà bien de la peine à se con-  
tenir, fut sur le point d'éclater; cependant il fit encore  
un effort sur lui-même, et suivit son adversaire au  
café. Lorsqu'ils furent entrés:  
—Monsieur, dit M. de Perceval avec sa politesse  
ordinaire, faites moi l'amitié d'accepter une tasse de  
café.  
—Je vous remercie.  
—Allons! je vois avec peine que vous êtes un  
homme inflexible.  
M. de Perceval prit donc son café tout seul, à peti-  
tes gorgées, et en savourant l'arôme en gourmet délicat  
et consommé, tandis que Saint-Foix regardait ça et là  
d'un air ennuyé et en jurant tout bas. Lorsque ce fut  
fini M. de Perceval s'adressant à Saint-Foix avec  
une bonhomie qui eut déconcerté le plus intrépide:  
—M. de Saint-Foix, jouez-vous aux échecs?  
—Mais, non Monsieur, répondit avec impatience  
Saint-Foix dont le visage se crispait.  
—Et aux dames?  
—Mais pas davantage.  
—C'est désagréable pour moi: je voulais vous pro-  
poser une partie.  
—Monsieur c'est impossible.  
—C'est que, voyez-vous, après mon mon café, je joue

**Le Montreal Gazette, au lieu de nous faire apologie pour l'erreur qu'il avait commise en publiant la lettre du correspondant du Mercury contre nous, comme a fait si honorablement le Herald, nous déverse les injures les plus grossières; c'est bien digne de l'organe de l'administration, effacer un tort par une injure. Nous ne nous en fâchons pas, cependant, car une pareille conduite de la part d'hommes intrus et obscurs ne peut que valoir à celui auquel ils s'efforcent de jeter la boue de leurs vêtements. De pareils ennemis ne peuvent pas faire plus de mal que les Bonner, Jessop et Kimlin de Québec. Jugez donc maintenant de la nature et de l'excellence de notre gouvernement, ce sont là ses principaux et ses plus magnanimes défenseurs.**

Nous aimons à attirer l'attention de nos lecteurs, surtout ceux de la campagne, sur la lettre excellente au sujet de la maladie des pommes de terres (patates), adressée aux journaux de Rouen par M. Tougaard, président de la société centrale du département de la Seine supérieure; nous l'avons extrait du *Courrier de l'Europe*.

—On nous dit que le steamer *Montréal* a éprouvé un avari la nuit dernière en montant de Québec. Il paraît qu'il a donné sur une pierre, et que le choc a été assez violent pour causer une voix d'eau, qui aurait pu devenir fatale sans l'usage qu'on fit des pompes. On doit le descendre à Québec pour le mettre sur les chantiers afin de le réparer. — *Minerve*.

—La navigation du canal Beauharnais sera ouverte lundi le treize du courant.

—La pluie continue toujours à tomber consécutivement comme si nous n'en avions pas eu depuis plus d'un mois. Il reste encore des avoines et des pois ainsi que des patates dans les champs, et il sera difficile de les sauver si les gelées succèdent immédiatement aux pluies. Les routes sont impraticables. — *Idem*.

**IRLANDE.**

Ce pays est plus que jamais agité; mais ce ne sont pas les catholiques, sous la conduite d'O'Connell, qui se remuent: les protestants fanatiques connus sous le nom d'orangistes, mécontents par la conduite de sir Robert Peel et des concessions qu'il a faites à l'Irlande, forment des meetings et proclament à main armée la nécessité de défendre la religion protestante menacée.

L'Irlande est dans une situation de plus en plus grave: le système de concession et d'impartialité timidement suivi par sir Robert Peel et ses collègues, a irrité les protestants sans satisfaire les catholiques. Le gouvernement n'a plus maintenant que des adversaires sur cette terre malheureuse et sans cesse agitée. Aux meetings catholiques succèdent les manifestations et les assemblées orangistes, où l'on retrouve en sens opposé la même ardeur de lutte, le même mécontentement, les mêmes injures contre ceux qui, d'une part, traités de tyrans et d'opresseurs, sont de l'autre considérés comme apostats, traîtres. Le gouvernement, qui avait destitué les fonctionnaires catholiques pour avoir applaudi aux arrangements d'O'Connell, a voulu se montrer impartial, il a révoqué les magistrats qui prenaient part aux manifestations orangistes; de part et d'autre, ceux qu'a frappés la disgrâce ministérielle sont devenus des victimes dont on envie le sort, des martyrs que l'on porte en triomphe, et au sort desquels on s'associe par des démissions qui ne peuvent manquer d'être pour les gouvernants un surcroît d'embaras: Au dehors, en même temps que menace la question de l'Orégon, la Hollande s'inquiète de tentatives faites pour fonder à Bornéo un établissement au mépris du traité qui a fait de Singapour, il y a vingt ans, une possession incontestée de la Grande-Bretagne.

**Population de New-York.**—Il vient d'être fait un recensement, qui porte à 566,785 le chiffre des habitants de la capitale du Nouveau Monde. C'est une augmentation de 154,075 ou 15 p. 100 depuis 1840. De 1835 à 1840, l'accroissement n'avait été que de 13 p. 100. Voici, d'ailleurs, les chiffres de la population à diverses époques:

1696.....	4,302	1800.....	60,489
1731.....	4,622	1810.....	96,272
1756.....	10,331	1820.....	123,706
1773.....	21,870	1830.....	202,589
1776.....	24,614	1840.....	312,710
1790.....	38,131		

La ville de New-York se trouve maintenant placée au cinquième rang des villes les plus peuplées d'Europe et d'Amérique, dans l'ordre suivant: Londres, Paris, Saint-Petersbourg, Constantinople, New-York, Vienne, etc.

toujours trois parties de dames ou d'échecs; c'est encore mon habitude.

—Monsieur, s'écria Saint-Foix, qui perdit enfin patience, il me semble que vous avez bien des habitudes!

—Si j'ai bien des habitudes? à qui le dites-vous? j'en ai de toutes les espèces, et auxquelles il me faut, de gré ou de force, obéir; car, vous le savez, l'habitude est une seconde nature. Tenez, je vois un amateur à qui je dois une revanche, je vais la lui donner; si vous avez une visite à rendre, vous pouvez disposer d'une heure, mais pas davantage; j'ai l'habitude de ne jamais jouer plus longtemps.

—Comment! à souper quelque mystification. Saint-Foix resta au café pour voir comment finirait une comédie dans laquelle il jouait un rôle fort équivoque. Au bout d'une heure bien comptée, M. de Perceval vint à lui:

—M. de Saint-Foix, ma partie est finie.

—Eh! bien, allons-nous enfin commencer la nôtre?

—Certainement. Mais je dois vous dire que c'est encore mon habitude, après avoir fait mes trois parties, de me promener pendant une heure aux Tuileries; en conséquence, si vous le trouvez bon, nous allons nous y rendre.

Saint-Foix, tout en serrant convulsivement la garde de son épée, accepta, dans la pensée que son adversaire pouvait avoir choisi pour lieu du combat les Champs-Élysées qui n'étaient pas alors très-frequentés. Il eut encore la patience de se promener pendant une heure, car on ne lui fit pas grâce d'une minute. Mais enfin cette heure de supplice étant terminée:

—Monsieur, dit Saint-Foix, ne serait-il pas à propos de nous rendre aux Champs-Élysées?

—Aux Champs-Élysées? Mais pourquoi faire?

**MARIÉ,**  
Mardi dernier, à la Cathédrale, par le révérend M. Parant, Supérieur du Séminaire, Sieur Honoré Lavéque, à Delle, Louise-Elisabeth Proulx, de cette ville.

**DÉCÈS.**  
Le 8 du présent, à Charlesbourg, à la demeure de son frère, sieur Jean-Baptiste Jobin, cultivateur du lieu, Dame Marie Jobin, épouse de sieur Jacques Sanfaçon de la paroisse de St. Roch de Québec, à l'âge de 38 ans. Elle emporta avec elle, outre l'estime de son époux, les regrets tant de sa famille que de ceux qui ont connu ses excellentes qualités. Malgré les quatre années de maladie qu'elle a supportées avec une patience vraiment rare, elle a vu arriver la mort non sans crainte, mais avec cette parfaite résignation que les vertus ont su lui mériter. Ses adieux à sa famille ont tiré les larmes de tous ceux qui furent présents à sa mort. Elle a été enterrée dans l'église de Charlesbourg vendredi 10 du présent.

**Chaux.**  
**A VENDRE,** quelques barils de bonne chaux. S'adresser à ce bureau, près du Palais Archi-Episcopal. Québec, 8 octobre, 1845.

**DEUX** ou trois jeunes gens trouveraient de l'emploi comme apprentis à l'imprimerie de ce Journal. Québec, 8 octobre, 1845.

**POUR**  
**SIX SOIRÉES**  
**seulement**  
**AU**  
**Théâtre St. Louis,**  
**A commencer de**  
**MARDI, LE 13 OCT.**

M. NELLIS (né sans bras) avec ses faits extraordinaires et merveilleux.

**EN UNION AVEC LES**  
**DIORAMAS CHIMIQUES.**

1. LA CATHÉDRALE DE MILAN.
  2. LE CRUCIFIÉ.
  3. LE SAINT-SÉPULCRE.
  4. LES FUNÉRAILLES DE NAPOLEON.
- Admissions, 2s. 6d.—Pour plus ample détail voir les programmes.  
Les portes ouvertes à 7 heures et l'amusement à 8 heures précises.  
Québec, 11 octobre 1845.

**Ventes par le Sheriff.**  
**DISTRICT DE QUÉBEC.**

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions "afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge," exceptés dans "les cas de Vendition Exponas," dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du schérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions "afin de conserver" peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ.

No. 535.—Richard Atkins, de la cité de Québec, épicière; contre Daniel Donnelly, du même lieu, aubergiste, à savoir: Un emplacement, situé en la basse-ville de Québec, au lieu nommé Près de Ville, d'environ vingt-trois pieds de front sur environ cinquante-sept pieds de profondeur, le tout mesure anglaise: borné en front à la rue Champlain, en profondeur à un quai appartenant à John Molson, du côté du nord est à un passage appartenant au dit John Molson, et du côté du sud ouest à la veuve John Oniel, avec une maison en briques à deux étages dessus construite, circonstances et maison en briques à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances: "Pour être vendu au bureau, du Schérif en la cour de justice, dans la dite cité de Québec, le Treizième jour d'Octobre prochain, à dix heures du matin. Le dit Bref retournable le dix-septième jour de Novembre prochain.

No. 1106.—Gaspard-Pierre-Gustave Joly, écuyer, et Dame Julie Christine Chartier de Lotbinière, son épouse, tous deux de la paroisse de Lotbinière, seigneurs en possession du fief et seigneurie de Lotbinière; contre François-Xavier Picher, de la paroisse de St. Pierre les Beccquets, maître d'école, actuellement en la paroisse de Lotbinière susdite, savoir: "Une terre de deux arpents de front, Lotbinière susdite, savoir: "Une terre de deux arpents de front, sur quarante-sept arpents et demi de profondeur, située au village de St. Charles, dans le fief et seigneurie de Lotbinière, dans la paroisse de Lotbinière; bornée en front au village St. François, au nord à Levasseur, en arrière au sud par la rivière Boisclair, joint par un côté au nord est à J. Blanchette, représentant David Belanger, et d'autre côté au sud ouest à François Xavier Lemay, représentant Augustin Filteau, telle que le tout est décrit et circonscrite et dépendances; le tout sujet aux charges, droits et redevances portés dans le contrat originaire de concession d'icelui à titre de cens. "Pour être vendue à la porte de l'église d'icelui de la paroisse de Lotbinière, le Vingt-troisième jour de Janvier prochain, à dix heures du matin. Le dit Bref retournable le vingt-deuxième jour de Janvier prochain.

—Est-ce que vous avez oublié que nous devons nous battre?

—Nous battre vous et moi?

—Mais oui, Monsieur.

—Paissez, M. de Saint-Foix? Que vous vous battiez, vous qui en faites métier et qui avez été militaire, cela se comprend, quoique ce ne soit pas bien; mais voudriez-vous que j'aie fait le bretteur, le coupe-jarret, le fendeur de naseaux, moi qui ai l'honneur d'être chef d'une cour souveraine, premier président d'un parlement et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit?

Si vous voulez me faire l'amitié d'accepter à diner reprenez M. de Perceval, j'en serai enchanté; car, quoiqu'un peu vil et inflexible comme un Breton, vous êtes homme de bonne compagnie.

Saint-Foix resta étourdi un instant des paroles qu'on venait de lui adresser; puis, tâchant de reprendre un peu d'aplomb, il déclina poliment l'offre qui lui était faite, salua le magistrat avec respect, s'éloigna en se mordant les lèvres, et se promettant bien de profiter de la leçon qui venait de lui être si agréablement donnée.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA**  
**CONTRE LE FEU.**  
AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial et de la Loi de la Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7 jour de chacun des mois suivants, savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.  
Par ordre des Directeurs de la dite corporation.  
**DANIEL McCALLUM,**  
Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

No. 30.—Jean Tremblay, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, dans le district de Québec, commerçant; contre James Sheehy, du même lieu, commerçant—(ci-suit la description des terres du dit Jean Tremblay, à savoir: "Un morceau de terre de forme irrégulière contenant six perches et dix pieds, sur environ de la Reine, et par derrière cinq perches et dix pieds, sur environ deux perches et demie de profondeur, situé en la dite paroisse et seigneurie de Murray Bay, concession de la Pointe au Pie; borné par devant au chemin de la Reine, et par derrière au terrain des représentants de feu Monsieur Chiniquy, en suivant les sinuosités de ce terrain, tenant au nord au dit terrain de feu Chiniquy, et au dit bailleur, avec une maison et étable dessus construites, circonstances dépendances; sujet aux droits, devoirs et redevances, stipulés réservés par et en faveur du seigneur dans l'act original d'icelui à titre de cens "Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, le Vingt-cinquième jour de Novembre prochain, à dix heures du matin. Le dit Bref retournable le quinziesme jour de Janvier prochain.

**Poêles, Poêles.**  
J. S. CARSWELL vient de recevoir quelques poêles de cuisine de genres supérieurs, qu'il vendra à très bas prix, pour argent comptant.  
13, rue Couillard, 7 septembre 1845.

**Histoire du Canada,**  
**PAR M. F. X. GARNEAU.**  
MM. LES souscripteurs qui ne résident pas à Québec sont informés qu'ils pourront se procurer le 1er vol. de cet ouvrage dans cette ville à la librairie de M. Fréchette, rue la Montagne, ou à celle de MM. Crémazie, côte de Léry.

**PROPRIÉTÉ A VENDRE.**  
**UN** terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.  
S'adresser à dame veuve Cts. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.  
Québec, 27 septembre 1844.

**PELLETERIES.**  
Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETERIES comme de coutume, et il offre en vente

**Un assortiment des plus étendues de PELLETERIES.**

Tels que Casques de toute sorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colerettes (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Marte, etc., etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, de Buffes Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets: Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

**Raquettes, Traines Sauvages,**  
Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

**Casques, Casquettes, Mitaines,**  
EN GROS ET EN DETAIL.

Le soussigné recevra sous peu de jours; par le *Zealous*, parti de Londres le 4 août dernier, son assortiment de PELLETERIES manufacturées à Londres, exprès pour ce marché, et dont il se propose de disposer des prix réduits.

**F. E. GARANT,**  
Québec, 4 octobre 1845.

**MARCHANDISES D'AUTOMNE**  
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu et sont recevant, par les différents arrivages,

**Un assortiment général de COTONNADES ET LAINAGES**

DE SAISON.  
AUSSI, en attente chaque jour, par les navires *Zealous* et *Wilson* de Londres; le *Magnet* et le *Souter Johnny*, de Liverpool, et le *Lady of the Lake*, de Glasgow:

**MARCHANDISES DE GOUT**  
et d'Utilité,

Complément d'après les dernières modes, avec connaissance et jugement; COMPRENANT

**Une grande variété de Cachemires imprimés pour robes,**  
**DE PATRONS LES PLUS NOUVEAUX;**  
UN CHOIX DE

**CHALES DE CACHEMIRE**  
**ouvrages, et un de**  
**CHALES DE VELOURS.**

PELISSES de velours à la Polka; MANTILLES de Soie de dernier gout.  
**L. & C. TETU.**  
Québec, 30 septembre 1845.

**MARCHANDISES**  
**D'AUTOMNE.**

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à très BAS PRIX;

Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, Casimir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

**IL ATTEND**  
**par les prochains arrivages de**  
**LONDRES,**

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix.

**Il vendra à très bas prix.**  
L. S. BILODEAU,  
Québec, 20 septembre, 1845.

**ELECTION DU CONSEIL DE VILLE.**  
**HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,**  
Le 30 septembre, 1845.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les LISTES des personnes qualifiées à voter aux élections des Conseillers et autres officiers de ville dans chacun des quartiers de cette Cité, sont déposés au bureau du soussigné et qu'elles sont ouvertes à l'inspection des citoyens.  
Toutes personnes qui auront à réclamer contre les dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, ou parce qu'ils auront été placés dans les listes d'un autre quartier que le leur; et tous électeurs inscrits qui auront lieu de croire que les noms de personnes qui n'ont pas droit de voter ont été insérés dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques objections à faire, devront déposer au bureau du soussigné leurs réclamations ou leurs objections le ou avant le 30 de novembre prochain.  
Par ordre.  
**F. X. GARNEAU,**  
Greffier de la cité.

**ROBES DE CARIOLE ET PELLETERIES.**

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment très varié de peaux de Buffes, de différents prix:  
—ILS ONT AUSSI EN MAINS—  
50 doz. de Casques de différentes sortes de pelletteries,  
100 doz. de Calottes de drap garni avec diverses do.  
50 do do do garnies en Astragant.  
250 do de peaux de différentes sortes de pelletteries prêtes à être manufacturées.  
500 paires de Gants de Loup-marin gris,  
150 douzaines de Mitaines.  
Le tout sera vendu en gros et en détail à leur magasin, pied de l'escalier, 345, rue Champlain, à des prix réduits.  
**A. HAMEL & FRERES.**  
Québec, 30 septembre, 1845.

**PELLETERIES.**  
Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETERIES comme de coutume, et il offre en vente

**Un assortiment des plus étendues de PELLETERIES.**

Tels que Casques de toute sorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colerettes (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Marte, etc., etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, de Buffes Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets: Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

**Raquettes, Traines Sauvages,**  
Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

**Casques, Casquettes, Mitaines,**  
EN GROS ET EN DETAIL.

Le soussigné recevra sous peu de jours; par le *Zealous*, parti de Londres le 4 août dernier, son assortiment de PELLETERIES manufacturées à Londres, exprès pour ce marché, et dont il se propose de disposer des prix réduits.

**F. E. GARANT,**  
Québec, 4 octobre 1845.

**MARCHANDISES D'AUTOMNE**  
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu et sont recevant, par les différents arrivages,

**Un assortiment général de COTONNADES ET LAINAGES**

DE SAISON.  
AUSSI, en attente chaque jour, par les navires *Zealous* et *Wilson* de Londres; le *Magnet* et le *Souter Johnny*, de Liverpool, et le *Lady of the Lake*, de Glasgow:

**MARCHANDISES DE GOUT**  
et d'Utilité,

Complément d'après les dernières modes, avec connaissance et jugement; COMPRENANT

**Une grande variété de Cachemires imprimés pour robes,**  
**DE PATRONS LES PLUS NOUVEAUX;**  
UN CHOIX DE

**CHALES DE CACHEMIRE**  
**ouvrages, et un de**  
**CHALES DE VELOURS.**

PELISSES de velours à la Polka; MANTILLES de Soie de dernier gout.  
**L. & C. TETU.**  
Québec, 30 septembre 1845.

**MARCHANDISES**  
**D'AUTOMNE.**

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à très BAS PRIX;

Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, Casimir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

**IL ATTEND**  
**par les prochains arrivages de**  
**LONDRES,**

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix.

**Il vendra à très bas prix.**  
L. S. BILODEAU,  
Québec, 20 septembre, 1845.

PROSPECTUS  
DE LA  
REVUE DE LEGISLATION  
ET DE  
JURISPRUDENCE.

REDACTEURS:

A Montréal, MM. LOUIS LE TOURNEUX  
et JOSEPH U. BEAUDRY.  
A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soulevées à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des comptes-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractère qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les États.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux MM. du Barreau; ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'une œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons auraient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année douze livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 10 Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX,  
Directeur-Gérant,  
Propriétaire.

LETRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION

A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR.,  
AVOCAT, &c.

MONSIEUR,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui reconstruira, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loizois nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur,  
Août 1845, } avec considération,

Vos confrères,

Charles Mondelet, A. N. Morin,  
L. H. Lafontaine, W. C. Meredith,  
Sabrevois De Bleury, H. Taylor,  
T. Peltier, P. Moreau,  
C. S. Cherrier, D. E. Papineau,  
F. G. Johnson, John Rose,  
A. Buchanan, A. Robertson,  
N. Dumas, F. Griffin,  
Robt. MacKay, L. V. Scotte,  
Joseph Bourret, G. E. Cartier,  
Lewis T. Drummond, R. A. R. Hubert,  
George DeBoucherville, J. F. Peltier,  
A. A. Dorion, Frederick T. Hall,  
L. A. Papineau, James Armstrong.

QUEBEC, 3 septembre 1845.

A Louis-O. LeTourneux, Ecr.,  
Avocat, &c.

MONSIEUR,

Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,  
Avec considération,

Vos confrères.

H. Black, E. Caron,  
E. Duval, C. Delagrave,  
E. L. Montizambert, L. A. Cannon,

Wm. McTavish,  
D. Ross,  
J.B. Parkin,  
F. X. Rhéaume,  
S. Lelièvre,  
P. O. Chauvaux,  
M. Tardif est nommé agent à Québec pour les deux  
Recueils.

Le Soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, verres convexes concaves et estrabiques; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.

Aussi,  
Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleures manufactures anglaises.

B. VOHL,  
Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES:

EAU de vie d'Olard & Co.

Genièvre de Kuyper  
The twankay  
Indigo  
Bain de Corinthe  
Sucre raffiné  
Sucre blanc  
Moutarde, etc  
Et, attendu chaque jour,  
Cassonade  
Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO.  
Rue St. Jacques.

Québec, 25 mai 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE  
L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN-BTE. TRUDELLE, Notaire Public,  
est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix chellins dans le mois, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

Québec, 27 septembre, 1845.

P. M. BARDY,  
Prés. du Comité.

M. E. COUTURIER, des Montréal, architecte, se chargera de fournir de la pierre de taille, brique, chaux, etc., aux conditions les plus libérales. Il acceptera aussi des offres pour construire des maisons à l'entreprise.

S'adresser à l'HOTEL BLANCHARD, tous les jours depuis 9 jusqu'à 10 heures a. m., et depuis 5 jusqu'à 7 heures p. m.

Québec, 11 septembre 1845.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL,  
A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment finit avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans le curie. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Pour les particularités, s'adresser au soussigné sur les lieux,  
PIERRE BOISSONNAULT.  
AUSSEI,

TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupée comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre.

Saint-Michel 12 août 1845.

Encans du Soir.  
Grand marché à faire aux halles d'encan

DE  
D. O'DOUD,  
BASSE-VILLE.

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.  
N. B. Pour les détails voir les affiches.  
Québec, 10 juillet 1844.

Joalleries de dernier goût,  
DE LONDRES;  
MONTRES, HORLOGES, &c. &c.

Ardouin et fils,  
HORLOGERS, BIJOUTIERS, &c.

VIENNENT de recevoir de Londres par le navire Annie, et autres vaisseaux, un assortiment d'effets dans leur ligne, surpassant de beaucoup en richesse, en goût, et en variété tout ce qu'ils avaient jusqu'à présent; parmi lesquels se trouvent: Chaines d'or pour dames et messieurs; Anneaux, Epingles et Epinglettes d'or, plaquées, et en mosaïque d'or; Porte-crayons d'argent de dame et de messieurs; Cure-dents en or et en argent, unies et à figures; Chainons de manche; Epinglettes Epingles de Manchettes en or pour les dames; Riches bracelets de toilette et de deuil; Epingles à cheveux; Ornaments de tête; Porte-bouquets, Epinglettes à bouquets; Cachet d'or avec motto; Clefs de montres, Agrafes de ceinturons; Boutons de chemises en or et de deuil pour les Messieurs; Loquets d'or et plaqués; Vinaigrettes, Boutelles à parfum, Epinglettes d'or, plaquées et de deuil pour les messieurs; Gardemontres d'argent; Couteaux à beurre et à fruits.

AUSSEI:

Une variété de Montres à leviers à patente et autres; Horloges d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

NO. 60, RUE JEAN.

Années de nées et de deuil supérieurs. Viel or et viel argent achetés ou acceptés en échange.  
ON A BESOIN D'UN BON OUVRIER.

Avis.

LES personnes endettées à la succession de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, sont priées de payer à Jean-Thomas Taschereau, écuyer à Québec, ou à Elzéar Duchesneau et Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, à Ste. Marie de la Beauce, et celles à qui la succession peut devoir vouloir bien sans délai, transmettre leurs réclamations aux mêmes Exécuteurs-Testamentaires.

E. B. LINDSAY, N. P.

Québec, 8 septembre, 1846.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolcap, pot, post, gris et à enveloppes.

R. H. POOLE.

Québec, 24 juin, 1845.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

Compagnie d'Assurance du Canada  
contre le Feu.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial le et de Viet. c. 7, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, sept versements [en addition aux onze déjà demandés,] de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir: Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre de l'année mil-huit-cent-quarante-six.

Par ordre des Directeurs de la dite Corporation.  
DANIEL McCALLUM,  
Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,  
Québec, 16 juillet 1845.

200  
EMPLACEMENTS  
à concéder,

A BILODEAUVILLE,  
Canardière, nord de la rivière St. Charles,  
vis-à-vis du marche' du Palais,

Aux conditions ordinaires. S'adresser au soussigné, Hôtel du Parlement.  
F. X. GARNEAU,  
Québec, 18 août 1845.

AVERTISSEMENT.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Translantic Newspaper Office,  
5, SOUTH JOHN STREET,  
LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles!  
TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,  
5, South John Street,  
LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général,

CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caractères d'Imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Mallees qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les Indes Occidentales, au Mexique et au Texas pour les vapeurs des Mallees Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours,  
Son journal,

CHARLES WILMER'S  
AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui sont passés dans la grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus reçues des marchés pour les divers produits américains, puisées aux sources les plus sûres; résumant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.

Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling.  
Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS.

Toutes communications doivent être affranchies et adressées à

Charles Wilmer,  
TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,  
5, South John Street,  
Liverpool.

Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de

CHARLES WILMER,  
POINT de liaison avec Wilmer et Smith

ALMANAC  
des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.  
Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.  
Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côtéau Ste. Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.  
J. BTE. PRUNEAU,  
Notaire.  
Québec, 7 juin 1845.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.  
Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN,  
NOTAIRE,

ETABLISSEMENT son bureau dans la maison occupée par M. La. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.  
Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.  
Jos. LEFEBVRE  
2 Juin 1845.

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.  
Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard.  
J. P. RHEAUME,  
Avocat et Procureur.  
30 mai 1845.

O. GIROUX,  
CHIMISTE ET DROGUISTE.  
RUE St. JEAN, No. 24.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.  
Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.  
1er mai, 1845.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.  
1er mai 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall  
Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.  
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."  
Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU

PHENIX  
DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie,

ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.  
Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE  
Caractères à Imprimer,  
A MONTREAL.  
AUX IMPRIMEURS

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 deniers par livre.

On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'Imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un avance de 20 par cent

12 tillet. CHS. T. PALSGRAVE.

Faïence.

Le soussigné reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York et le "Governor Hallett" 133 paniers de FAÏANCE comprenant un assortiment général.  
J. PATERSON.  
Québec, rue St. Paul,  
31 mai 1845.